La commande publique du Département de La Réunion

Accéder, répondre, remporter ...

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Alors que notre économie peine encore à décoller, le Conseil Départemental a résolument fait le choix de valoriser les entreprises à travers une politique volontariste de soutien à la commande publique.

Notre Collectivité a souhaité cette année amplifier son action économique, et ce, malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur nos finances.

Plus de 125 millions d'euros sont inscrits au budget primitif 2018, contre 121 millions d'euros en 2017. Cette hausse traduit très clairement cette stratégie qui vise à mettre l'entreprise au cœur de nos politiques publiques.

A cette solidarité économique amplifiée, s'ajoutent une volonté de performance de notre commande publique, à travers des délais de paiement raccourcis, une meilleure information et bien sûr des marchés publics sécurisés, attractifs (simplification), accessibles (Stratégie du Bon Achat – SBA) et responsables (clauses d'insertion, clauses environnementales etc.).

Le présent guide, véritable outil d'information et de communication, traduit notre volonté de renforcer le partenariat, que nous souhaitons durable, avec l'ensemble des opérateurs économiques, positionnant ainsi le Département de La Réunion comme un acteur clé pour le développement du territoire et la dynamique entrepreneuriale.

Cyrille Melchior
Président du Conseil Départemental

SOMMAIRE

1- La commande publique départementale en quelques chiffres.....5

2- Accéder aux marchés publics départementaux, c'est simple.....7

3- Répondre aux marchés publics départementaux, c'est simple....13

4- Remporter les marchés du Département… vous avez toutes vos chances.....17

1- la commande publique du Département en quelques chiffres

Les achats départementaux

121,9 millions d'euros en 2017, dont 83,2 millions dans le secteur du BTP

+ 49% par rapport à 2016

84% des fournisseurs et prestataires départementaux se situent à la Réunion soit 103 millions d'euros d'achat

1604 fournisseurs en services, fournitures ou travaux

+ 11 % par rapport à 2016

Le montant prévisionnel des achats réalisés en 2018 est de 125 millions d'€

2- Accéder aux marchés du département C'est simple

Pour les montants inférieurs à 25 000 euros, faites vous connaître à l'adresse : marchespublics@cg974.fr
Les marchés dont le montant est supérieur à 25 000 euros sont accessibles :

dans les journaux locaux (JIR et Quotidien)

sur internet : http://marchespublics.cg974.fr

Vous avez la possibilité de

- être alerté du lancement d'un marché vous concernant
- consulter des avis
- télécharger les dossiers de marchés publics
- remettre des offres de manière dématérialisée
- interroger les services départementaux

La dématérialisation devient obligatoire à compter du 1er octobre 2018

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

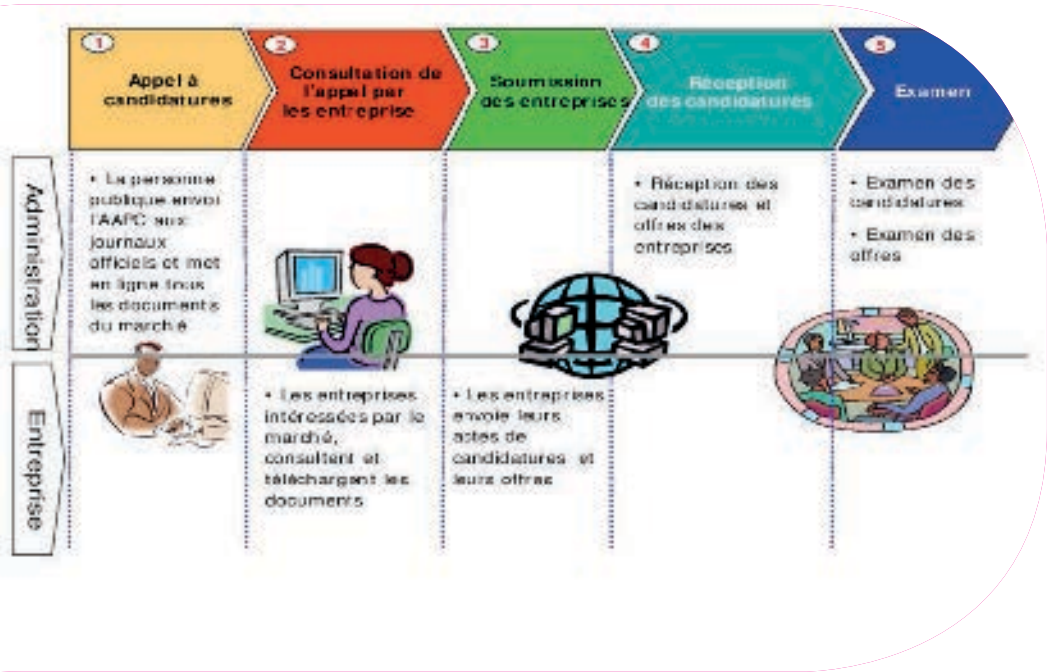

N'attendez-pas pour vous y mettre. Le dépôt électronique est possible dès maintenant, pour toutes nos consultations.

Rendez-vous sur notre site des marchés (AWS)… c'est gratuit !

...La dématérialisation en 6 questions

1.– Pourquoi et comment s'inscrire sur AWS-Fournisseur ?

Cette inscription vous permet d'obtenir des codes d'accès afin de télécharger les DCE, correspondre avec les acheteurs et déposer vos offres par voie dématérialisée;
Vous pouvez choisir d'être alerté par courriel sur les appels d'offres qui vous correspondent.
Pour bien paramétrer votre profil de veille, consultez le mode d'emploi en ligne sur votre espace fournisseur, dans la rubrique : Outils/ Tutoriels.

2.– Comment retirer un dossier de consultation des entreprises (DCE?)

Les règlements de consultations et les DCE sont téléchargeables gratuitement.
Les fournisseurs inscrits sont automatiquement informés des changements apportés aux dossiers téléchargés en cours de procédure.

3.– Comment poser vos questions et suivre vos réponses ?

Les questions posées par le Canal « correspondre avec l'acheteur » nous sont directement transmises et vous pouvez retrouver vos messages et les réponses sur votre espace fournisseur

4.– Comment signer vos documents ?

La signature n'est plus obligatoire, mais reste autorisée. Un mode d'emploi en ligne est à votre disposition.

5.– Comment déposer un pli dématérialisé ?

Le dépôt dématérialisé a été simplifié au maximum pour vous, mais n'attendez pas la dernière minute !

6.– Vous rencontrez un souci technique ?

L'assistance technique est joignable :
par téléphone : 04 80 04 12 60
en ligne : support-entreprise@aws-France.com

Pour vous inscrire sur la plateforme départementale : c'est gratuit

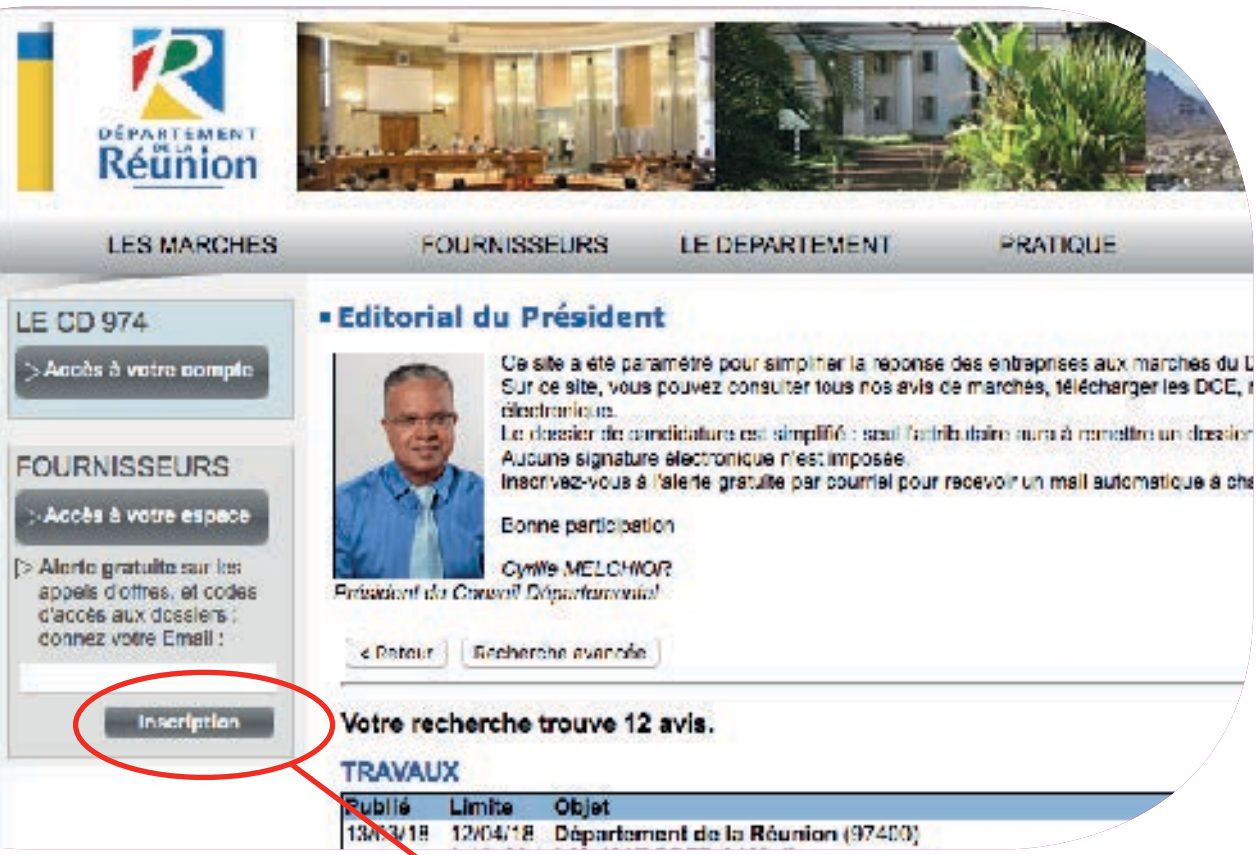

1- Cliquez sur le bouton inscription

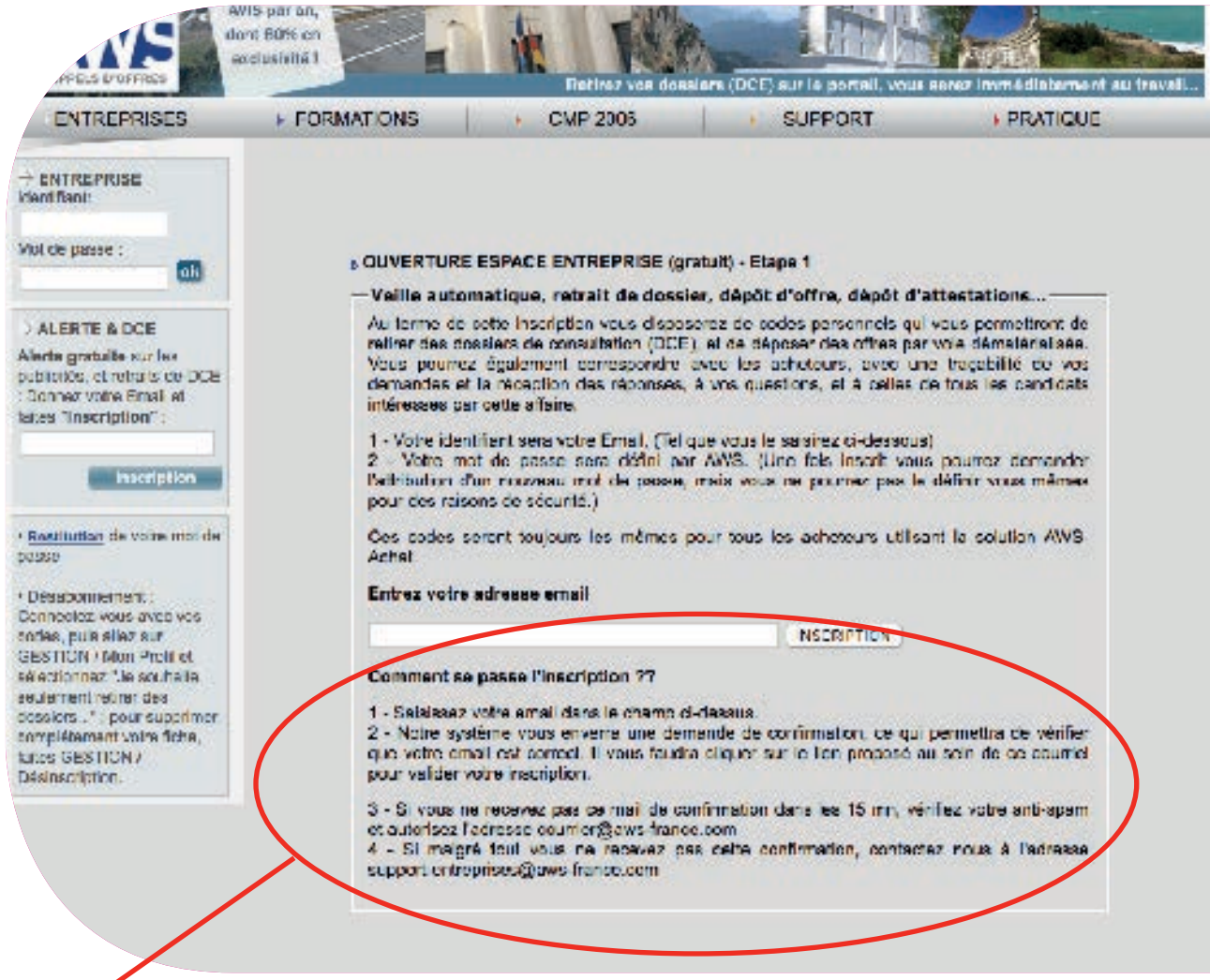

2- suivre les instructions…elles sont simples

3- Répondre aux marchés du Département, c'est simple

Une procédure favorable aux entreprises

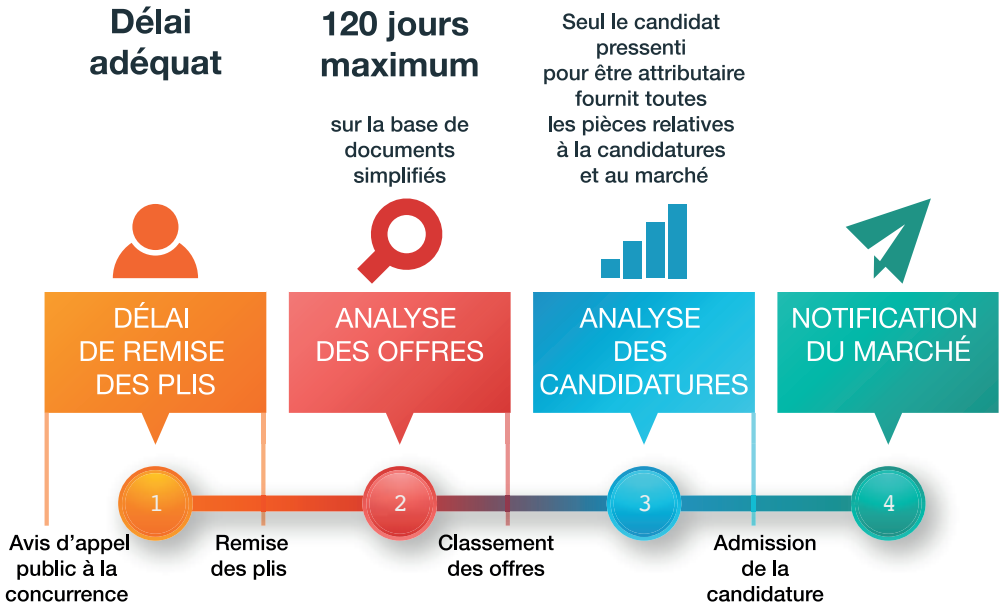

Les principes généraux :

Le Département simplifie l'acte de candidature à ses marchés publics. Pour cela :

- Pas de formalisme excessif
- Le nombre de pièces exigées est limité
- Une information n'est demandée qu'une fois

Pour les candidatures
Un acte de candidature simplifié

DR 01	**DECLARATION SUR L'HONNEUR** **Valant acte de candidature**

Objet de la consultation	

Lot(s) soumissionné(s) :	

Candidat seul	Dénomination Sociale *		Nom et Prénom du représentant *	
	Adresse postale			
	Mail *		téléphone	
	N°SIRET *		télécopie	

Les seuls éléments que le candidat doit renseigner

Les champs avec astérisques (*) doivent obligatoirement être renseignés

Candidat en groupement	1e cotraitant mandataire	Dénomination Sociale *		Nom et Prénom du représentant *	
		Adresse postale			
		Mail *		téléphone	
		N°SIRET *		télécopie	
	2è cotraitant	Dénomination Sociale *		Nom et Prénom du représentant *	
		Adresse postale			
		Mail *		téléphone	
		N°SIRET *		télécopie	
	3è cotraitant	Dénomination Sociale *		Nom et Prénom du représentant *	
		Adresse postale			
		Mail *		téléphone	
		N°SIRET *		télécopie	
	4è cotraitant	Dénomination Sociale *		Nom et Prénom du représentant *	
		Adresse postale			
		Mail *		téléphone	
		N°SIRET *		télécopie	

Sous-traitant	Dénomination Sociale *		Nom et Prénom du représentant *	
	Sous-traitant de l'entreprise :			
	Adresse postale			
	Mail *		téléphone	
	N°SIRET *		télécopie	

Pour l'offre

Les pièces relatives à l'offre réduites à leur plus simple expression

un seul document financier est exigé

Les risques d'erreur de calcul et de report sont limités

Bordereau de Prix unitaire valant détail quantitatif estimatif

Accord-Cadre à bons de commande n° [XX] - Lot n° [XX] « XX (intitulé du lot)»

Bordereau de prix unitaire (les indications ci-dessous ont valeur contractuelle[1])					**Détail quantitatif estimatif** (les indications ci-dessous n'ont pas valeur contractuelle[2])	
Référence	Designation des prestations	Unité de compte	Prix unitaires rendus droits acquittés hors TVA[3]	Taux de TVA (%)[4]	quantités estimées (ne pas modifier)	Totaux des prix TTC
			100,00	8,5	10	1085,00
			45,00	2,1	71	3262,10
						0,00
						0,00

Un cadre de mémoire technique

Pour guider les candidats dans la constitution de leur offre technique, un cadre de mémoire technique est inséré dans les DCE. Il indique les rubriques que doit comprendre le mémoire technique.

Eviter les oublis

Limiter les risques d'irrégularités de l'offre

A la remise des plis

Aucune signature n'est requise

L’attribution

Seul le candidat pressenti pour devenir attributaire du marché doit fournir toutes les pièces exigées et les signer

Pour les candidats :

- Les attestations fiscales et sociales prouvant qu’il est en règles
- Les documents attestant de ses niveaux de capacité.

Pour l’offre

- Il remettra toutes les pièces de l’offre signées

4- Remporter les marchés du Département … vous avez toutes vos chances

Pour faciliter et ouvrir largement l'accès à sa commande publique, le Département :

Allotit ses marchés de manière fine

ex : marchés de transport des élèves handicapés : 92 lots
ex : travaux de maintenance des bâtiments départementaux: 48 lots
ex : travaux de réhabilitation des collèges : 16 lots
ex : services de géomètres et bornages : 8 lots
ex : marchés de formations en bureautique : 10 lots
Allotissement à la fois technique et géographique

Limite systématiquement le nombre de lots pouvant être attribués à une même entreprise

Les marchés sont attribués selon plusieurs critères

- critère de la valeur technique
- critère environnemental
- critère qualité
Le prix n'est pas le seul critère de jugement de l'offre

Le Département détecte systématiquement les offres anormalement basse et les élimine le cas échéant

Propose aux entreprises un régime d'avances majorées :

30% d'avance sans garantie pour les marchés d'une durée supérieure à 1 mois et dont le montant est inférieur à 200k€

20% d'avance avec garantie pour les marchés dont le montant est compris entre 200k€ et 1000k€

15% d'avance avec garantie pour les marchés dont le montant est compris entre 1000k€ et 2000k€

10% d'avance avec garantie pour les marchés dont le montant est supérieur à 2000k€

Le Département s'engage sur des délais de paiement réduit

DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion